

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Romain-Lachalm (salle des fêtes),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Nicolas PEYRARD)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **22**

Ayant pris part au vote :
(vote public) : **22**

- Pour : -
- Contre : -
- Abstention : -
- Blanc : -
- Nul : -

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, MOUNIER Emeline, MEYNET Isabelle, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoir : Néant.

Date de convocation :

Le 8 juin 2023

Date d'affichage :

Le 8 juin 2023

M. SANTY, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2022-03-21/09 du 21 mars 2022 approuvant le projet de réaliser une étude relative à la création d'une identité territoriale à l'échelle communautaire.

Il précise que le bureau d'études ATEMIA a été retenu pour réaliser cette étude.

La première phase de cette étude (diagnostic : phases 1 à 7) a fait l'objet d'une présentation devant le comité de pilotage mis en place à cet effet (Maires et commission communication), et devant le Conseil Communautaire, qui par délibération n° DC/2023-01-30/03 du 30 janvier 2023, a approuvé le futur nom de la Communauté de Communes : « Haut Pays du Velay Communauté ».

Suite à cela, le bureau d'études a prolongé ses missions dans le cadre de la 2^{ème} phase de l'étude (présentation de logos et signatures et déploiement plan de communication).

M. SANTY précise que le dernier comité de pilotage, réuni le 9 mars 2023, a pris note de 6 propositions de logos et de 6 signatures pour la collectivité, et a retenu sur le principe 4 logos et 3 signatures.

Après échanges au sein du Bureau de la Communauté de Communes, il a été proposé de solliciter pour avis les Conseils Municipaux et le personnel communautaire sur les 4 logos et les 3 signatures pré-retenus :

DELIBERATION N° :
DC/2023-06-12/03

OBJET DE LA SEANCE :
Communication

Etude identité territoriale

Choix du logo et signature

AR Prefecture

043-244300307-20230612-DC2023061203-DE
Reçu le 20/06/2023


haut
pays
du
velay
communauté


HAUT PAYS
DU VELAY
communauté


HÂUT PAYS
DU VELAY
COMMUNAUTÉ


haut pays
du velay
communauté

Naturellement vivant

Terre d'essentiels

Cultiver l'essentiel

Il propose alors à chaque Commune de préciser l'avis émis par son Conseil Municipal et présente l'avis émis par le personnel communautaire.

M. SANTY propose au Conseil Communautaire de procéder à un vote à bulletin secret afin de retenir le futur logo et la future signature de la collectivité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré avec débat contradictoire et à la majorité des suffrages exprimés suite à un vote à bulletin secret :

- décide de retenir le logo suivant comme futur logo de la Communauté de Communes :



2 voix



15 voix (logo retenu)



2 voix



0 voix

Nuls

0 voix

Blancs

3 voix

- décide de retenir la signature suivante comme future signature de la Communauté de Communes :
 - « Naturellement vivant » : 8 voix
 - « Terre d'essentiels » : 9 voix (signature retenue)
 - « Cultiver l'essentiel » : 1 voix
 - Nuls : 2 voix
 - Blanc : 2 voix
- charge le Président et le Vice-Président de mettre en œuvre la présente délibération et de continuer la réalisation de l'étude sur l'identité territoriale en cours.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Nicolas PEYRARD,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20230612-DC2023061203-DE
Reçu le 20/06/2023

Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le

Affichage et publication effectués le